



Rencontre du Choletais, de la Vendée et du bocage Bressuirais

Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 15 juin 2023

**PRÉSENTS : 13**

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, M. AUDEBEAU Dimitri,

**ABSENTS ET EXCUSÉS** : Mme JOUBERT Delphine, M. CAILLAUD Clément

**VOTANTS : 13**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nathalie FONTENEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

**1 Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023**

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

*Au préalable de la séance, le conseil municipal a effectué une balade dans le centre bourg ; le but étudier et prévoir les aménagements possibles pour créer des connexions entre les différents points de la commune (liaisons douces/pistes cyclables)*

**2 Rénovation de la toiture de l'Eglise – côté Nord – Marché (délib n° 2023-038)**

La rénovation de la toiture de l'Eglise côté Nord est nécessaire. Une demande de subvention au titre de la DETR a été acceptée à hauteur de 40 % du montant des travaux. Les travaux concernent :

- La réfection de la couverture en ardoise et la zinguerie,

- Le redressage de la charpente
- La mise en place d'un échafaudage

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ces travaux, il convient de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée avec publication d'un avis de marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour la rénovation de la toiture de l'église,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à cette consultation

### **3 Espace commercial – 9 rue du Clocher – (délib n° 2023-039)**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer un bail commercial dérogatoire de location concernant l'espace commercial situé 9 rue du Clocher avec M. Christophe GUERRY conseiller en immobilier IAD France, afin d'installer ses bureaux et permettre l'accueil de sa clientèle

Il indique que ce bail serait consenti pour une durée de 3 ans moyennant un loyer mensuel de 230,00 € HT à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, jusqu'à la fin de ce bail.

Monsieur le Maire précise que ce bail ne sera susceptible d'aucune reconduction automatique. Le bail pourra être toutefois renouvelé, d'un commun accord entre les parties, une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée maximale de trois années à compter de la prise d'effet initiale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de donner son accord pour la signature du bail commercial dérogatoire avec M. Christophe GUERRY et à accomplir les formalités nécessaires

### **4- Attribution des noms de rues du nouveau quartier « La Courserie II »**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de nommer les voies nouvelles qui vont être créées à l'occasion de la réalisation du quartier de vie « La Courserie II ».

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom des rues. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics ; les secours, la connexion aux réseaux, et autres services commerciaux ; la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer les noms des rues du quartier de vie le Courserie II
  - Rue de la Mare
  - Rue du Petit Ruisseau

### **5 Marché de voirie 2023 – choix de l'entreprise -**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché de voirie 2023, passé sous la forme du marché à procédure adaptée, 4 entreprises ont présenté une offre pour ce marché.

L'analyse des offres a été effectuée et présentée à la commission voirie.

L'entreprises BOUCHET TP a été retenue pour un montant de travaux HT de 24 258,50 € (offre de base sans variante)

## **6 Divers**

### **Liaisons douces – pistes cyclables**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une étude sur les cheminements possibles en cœur de bourg avec les différents quartiers de vie, mais également permettre la jonction avec certains sentiers pédestres communaux.

Cette réflexion portera autant sur les liaisons douces piétonnières mais également étudier la place du vélo dans notre bourg (sécurité, stationnement...)

Ce sujet sera scindé en plusieurs parties et fera l'objet d'une étude d'ensemble importante et pour laquelle il faut pouvoir apporter rapidement des axes et des pistes de réflexion.

### **Centre de Loisirs d'été**

Le centre de loisirs aura lieu du 10 juillet au 28 juillet au terrain des sports sur le thème médiéval. Le CSC de Mauléon propose dans le cadre de ses centres de loisirs des accueils aux enfants en situation de handicap. Cet accueil se fera dans le cadre du centre de loisirs de St Pierre des Echaubrognes

Le 7<sup>ème</sup> pêche assurera la restauration du centre de loisirs (partie traiteur)

Un spectacle sera proposé à la fin du centre par une troupe de cirque

La commune participera à l'installation des différentes structures en lien avec le CSC.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

La commune réunira ses aînés le samedi 4 novembre 2023 à la salle IRIS pour son repas annuel. Davide BOUSSEREAU – le 7<sup>ème</sup> pêche – assurera le repas.

Dans le cadre du dispositif argent de poche, 7 jeunes vont participer. Des travaux de peinture, d'entretien des espaces verts seront proposés à raison de 4 demi-journées chacun

Vianney GARREAU informe que les horaires des déchetteries pour l'été seront modifiés en prévision de la canicule ouverture de 7 h 30 à 13 h

Il a également été évoqué l'intérêt porté au compostage et l'obligation à venir du tri des déchets organiques. Le composteur collectif sera une réflexion à porter par les collectivités.

Les travaux du city stade sont terminés. L'inauguration aura lieu le samedi 9 septembre

Le planning des réunions du conseil municipal pour le dernier semestre 2023; le 7 septembre, le 5 octobre, le 9 novembre, le 7 décembre et le 11 janvier.

La soirée des vœux du maire aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à la salle côté jardins

**Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 7 septembre 2023**

*Fin de la séance à 23 h 15*

La secrétaire de séance  
Nathalie FONTENEAU



Le Maire  
Claude POUSIN

